

Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour le département du Morbihan

Procédure de surveillance sanitaire (contrôle officiel)

*Référence interne : ODE/COAST/LERMPL/ 25-01
Diffusion : Libre*

Rédigé par :

Michaël Rétho
Correspondant REPHY
Date : 03/01/25
Signature :

Vérifié par :

Antoine Huguet
Responsable LER/MPL
Date : 09/01/25
Signature :

Approuvé par :

Coordination REPHY-REPHYTOX
Date - Signature : 09/01/25

Original signé

Version 09 / date d'application : 20/01/2025

Sommaire

1. Introduction	3
1.1. Objectif du document.....	3
1.2. Stratégies du suivi	3
1.3. Référentiel cartographique.....	3
1.4. Cas des lieux de surveillance au rivage	4
2. Notice des logigrammes.....	5
3. Logigrammes par secteur géographique	5
3.1. Suivi côtier – zones marines : 048, 049, 050, 051, 052 et 053 / Lorient – Laïta – Gâvres - Etel	6
3.2. Suivi côtier – zones marines : 052 et 053 / Etel	7
3.3. Suivi côtier – zones marines : 055, 056, 057 et 059 / Baie de Quiberon et Rias.....	9
3.4. Suivi côtier – zone marine : 054 / Houat.....	11
3.5. Suivi côtier – zones marines : 060 et 061 / Golfe du Morbihan et Rivière d’Auray.....	13
3.6. Suivi côtier – zones marines : 063, 064, 065 et 066 / Baie de Vilaine et Rivière de Pénerf.....	15
3.7. Suivi Large – zones marines : 049, 052, 054, 058 et 062.....	17
4. Périodes à risque toxines lipophiles – Année 2025.....	19

Cette nouvelle version met à jour les lieux et périodes à risque toxines lipophiles pour l’année 2025.

1. Introduction

1.1. Objectif du document

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX dans le département du Morbihan. Elle est produite par le Laboratoire Environnement & Ressources Morbihan Pays de Loire (LER/MPL). Elle est validée par la coordination des réseaux REPHY-REPHYTOX.

Les documents qui chapeautent cette procédure sont :

- La procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX) dont la dernière version en cours à la date d'édition de ce rapport est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.13155/56600>
- La procédure de prélèvement pour la surveillance sanitaire des zones de production de coquillages. Prescriptions des réseaux de surveillance microbiologique (REMI) et phycotoxinique (REPHYTOX) dont la dernière version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00640/75229/>
- Procédure nationale pour la mise en œuvre du réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et de l'hydrologie dans les eaux littorales (REPHY) : <https://doi.org/10.13155/50389>

1.2. Stratégies du suivi

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le document de procédure nationale REPHYTOX cité ci-dessus et plus particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »¹.

Trois stratégies principales peuvent coexister selon les secteurs surveillés :

- Le suivi côtier régulier ou en alerte de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique
- Le suivi systématique hebdomadaire sur les lieux à risque en période à risque pour les toxines lipophiles dans les coquillages
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur

Rappel : Sur les secteurs où l'exploitation professionnelle n'est pas réalisée toute l'année, et qu'il ne s'y s'exerce pas de surveillance pendant l'arrêt d'exploitation, des prélèvements avec analyse des trois types de toxines doivent être réalisés durant le mois précédant la reprise de l'exploitation. Pour plus de précisions, se référer au document de prescriptions national.

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national. Deux versions sont établies : une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

La version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00919/103059/>

1.3. Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <http://wwz.ifremer.fr/surval/>

¹ <https://doi.org/10.13155/56600>

1.4. Cas des lieux de surveillance au rivage

En cas d'inaccessibilité des lieux de surveillance habituels (météo défavorable, embarcation nautique non utilisable), certains prélèvements d'eau peuvent être réalisés sur des lieux de « repli » au rivage. Quand ces points sont échantillonnés, la mention « prélèvement au rivage » est indiquée dans le bulletin Rephytox sous le résultat du lieu de surveillance habituel.

Pour information, ces lieux de substitution au rivage sont indiqués sur les cartes de localisation des stations. La liste de ces points est mentionnée dans le tableau ci-après.

Lieu de surveillance habituel	Lieu de substitution
055-P-001 Men er Roué	055-P-042 Port Orange
056-P-010 Kérivor Eau	055-P-042 Port Orange
059-P-009 Karrec Rouz Eau	059-P-011 Pointe er Vil Eau
061-P-073 Roche Colas	061-P-108 Port Blanc Eau
065-P-028 Kervoyal Eau	065-P-032 Cale de Pen Lan
063-P-048 Pont Mahé Eau	066-P-002 Merquel
064-P-030 Pointe er Fosse Eau	064-P-031 Cale de Pénerf

2. Notice des logigrammes

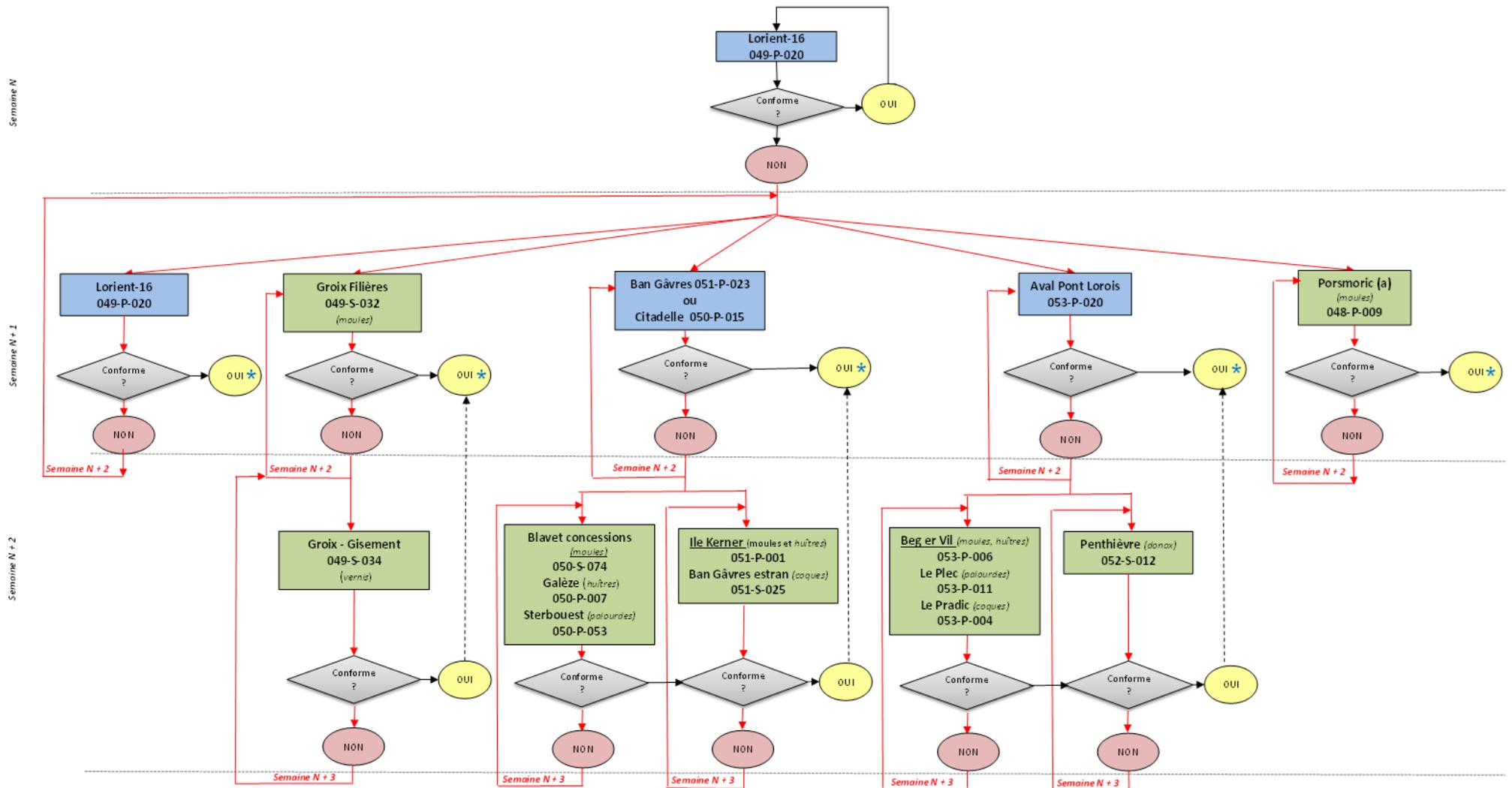
Zone marine / Baie de...	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q ²) / du secteur géographique
Suivi Côtier ou Large	Type de suivi selon le type d'exploitation
Point 1 EAU ou Point 2 EAU	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte
Point 1 (coquillage) Point 2 (coquillage) ...	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q ² du point de prélèvement + (<i>taxon</i>) à prélever. <u>En souligné le taxon sentinelle Moules le cas échéant</u> <u>Point sentinelle en souligné le cas échéant</u> . En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinelle.
	Lien logique hors alerte
	Lien logique en alerte
	Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX
	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention de deux résultats conformes successifs.
	Fin d'alerte, arrêt des prélèvements de coquillages, reprise de la surveillance de routine
Semaine N	Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle

LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.

CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX

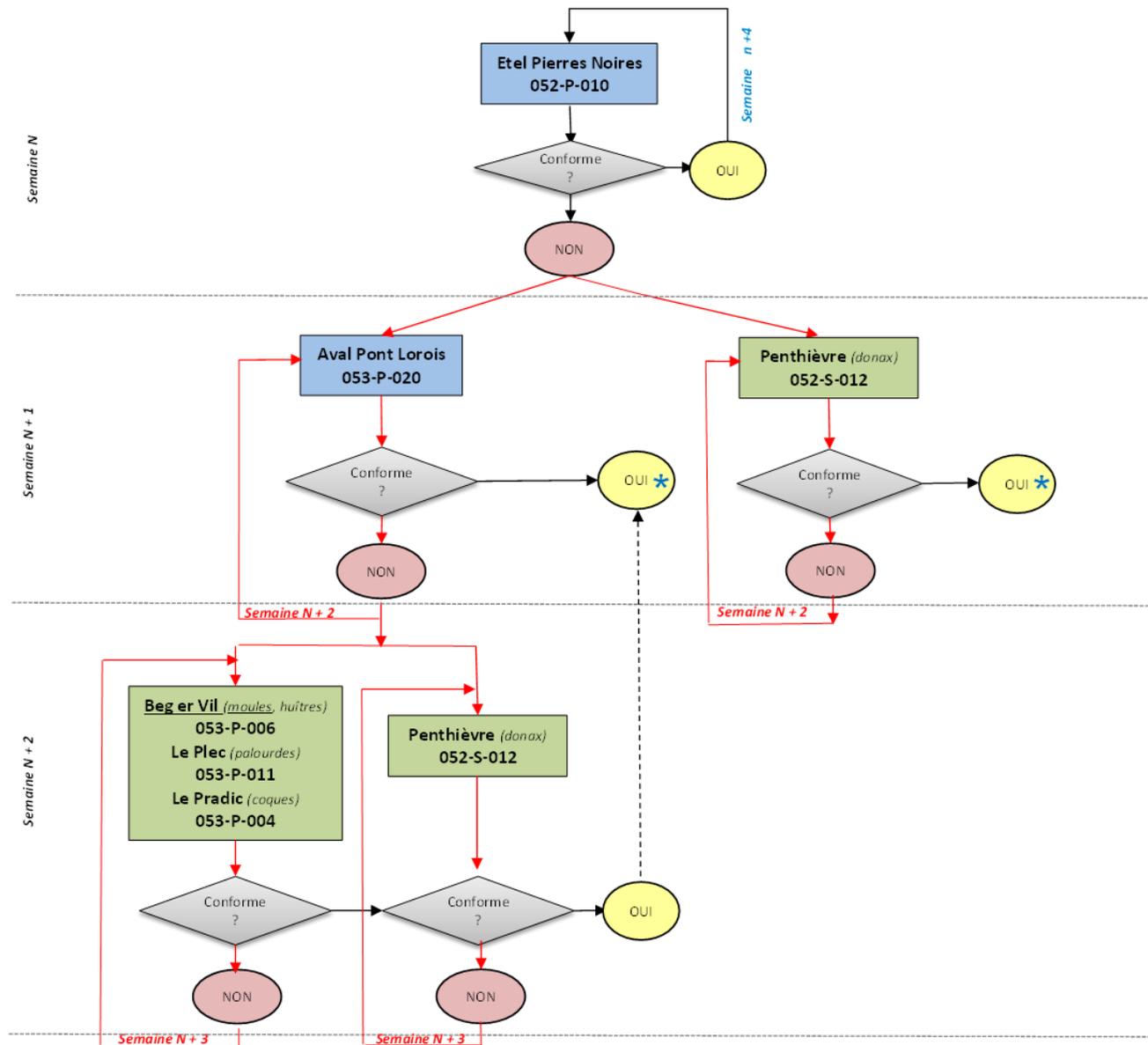
3. Logigrammes par secteur géographique

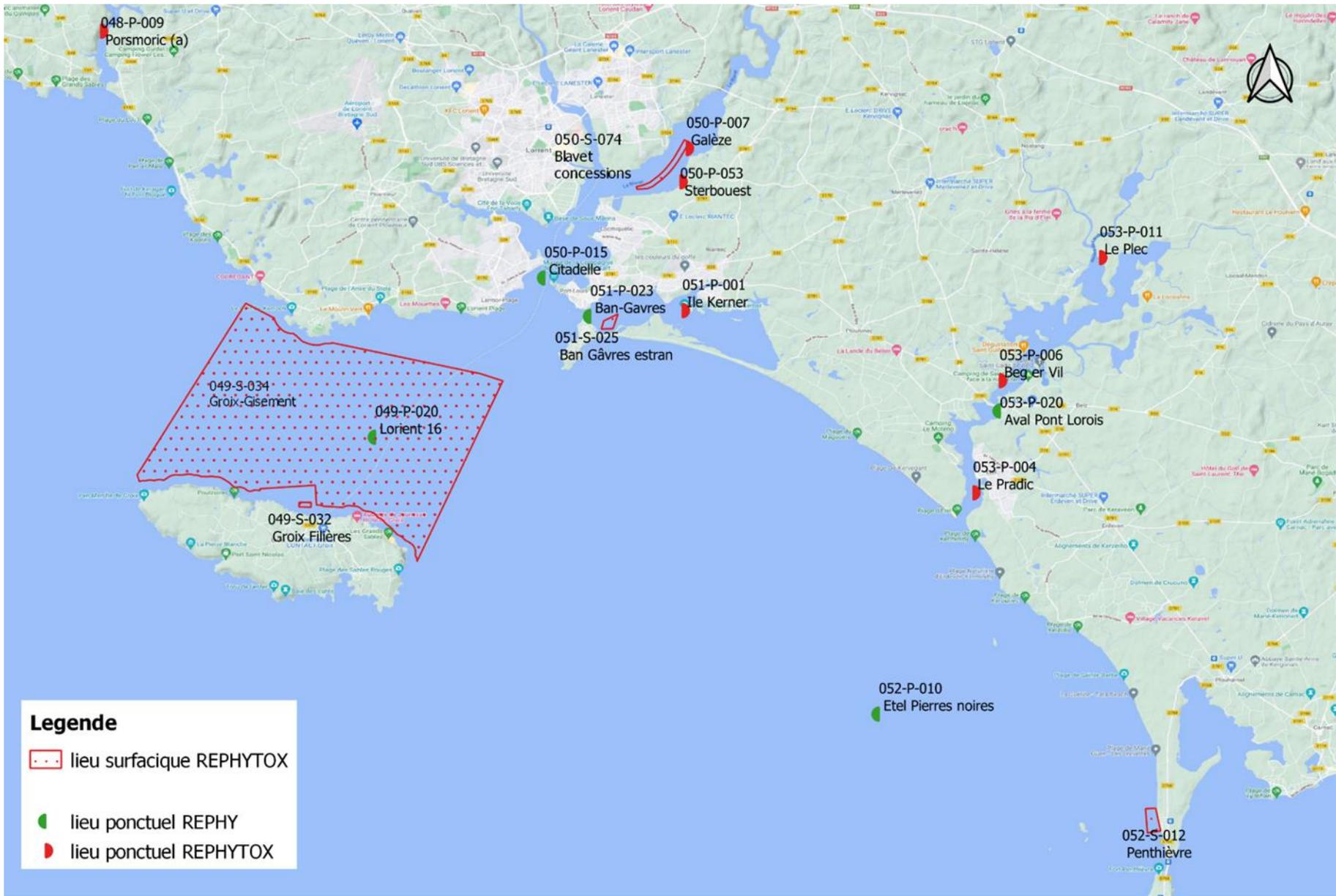
3.1. Suivi côtier – zones marines : 048, 049, 050, 051, 052 et 053 / Lorient – Laïta – Gâvres - Etel



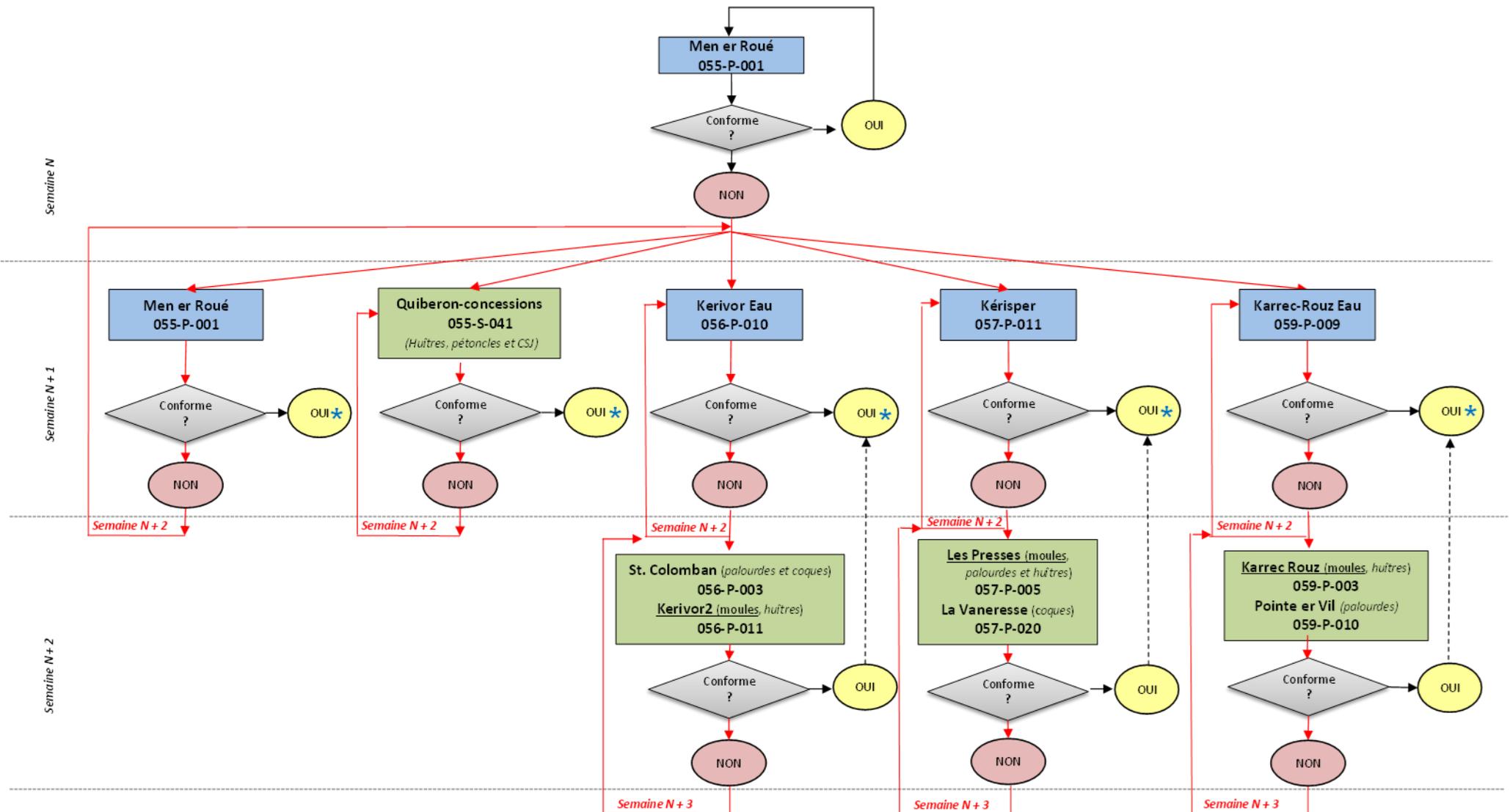
Remarques : 1- Les moules du Blavet ne sont pas exploitées toute l'année. En dehors de la période d'exploitation, il n'y a pas de coquillage sentinelle donc les points Galèze et Sterbouest sont échantillonnés directement en cas d'alerte *Dinophysis* sur le point Eau Ban Gâvres ou Citadelle.
 2- Le point Porsmorric (a) est géré par la DDi 29.

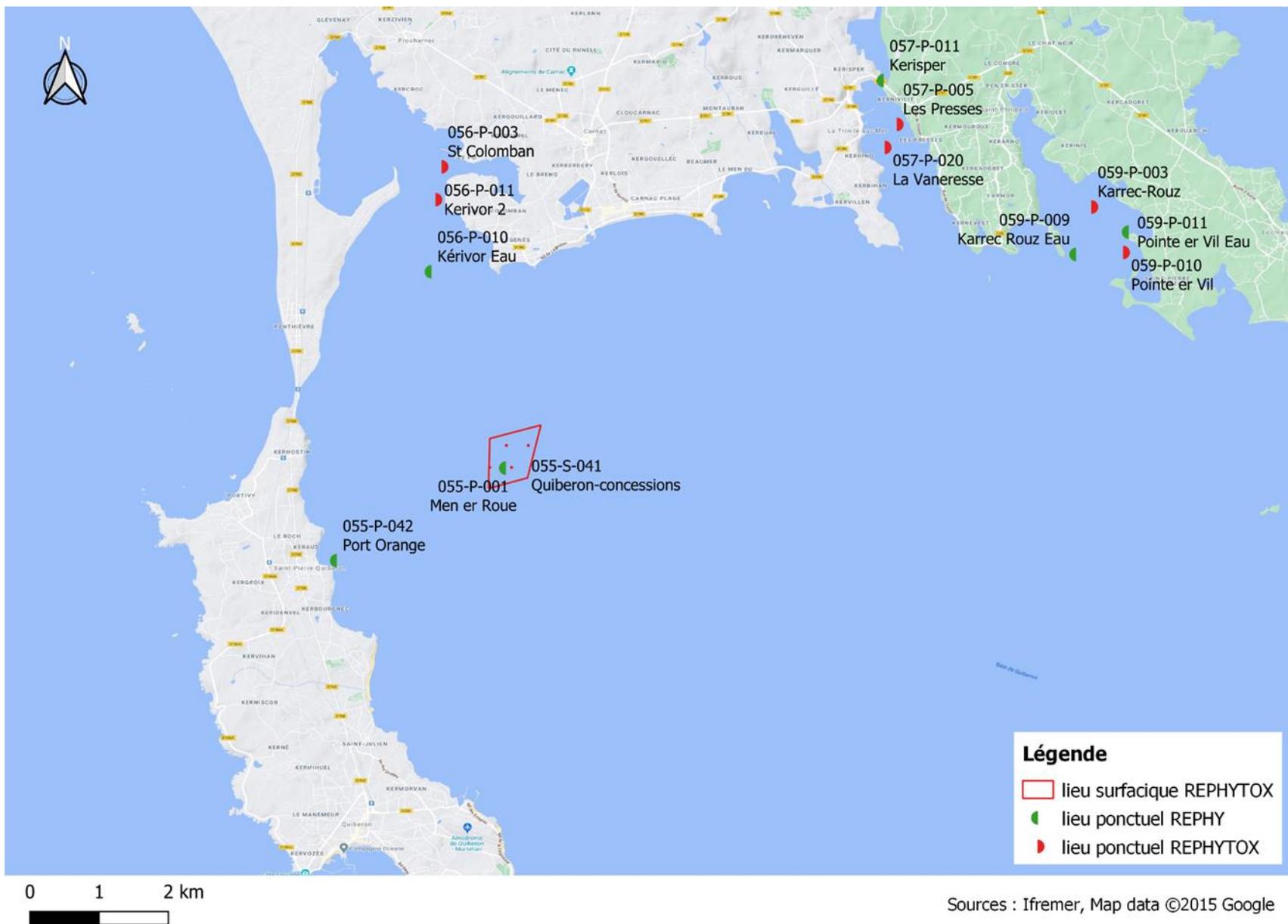
3.2. Suivi côtier – zones marines : 052 et 053 / Etel





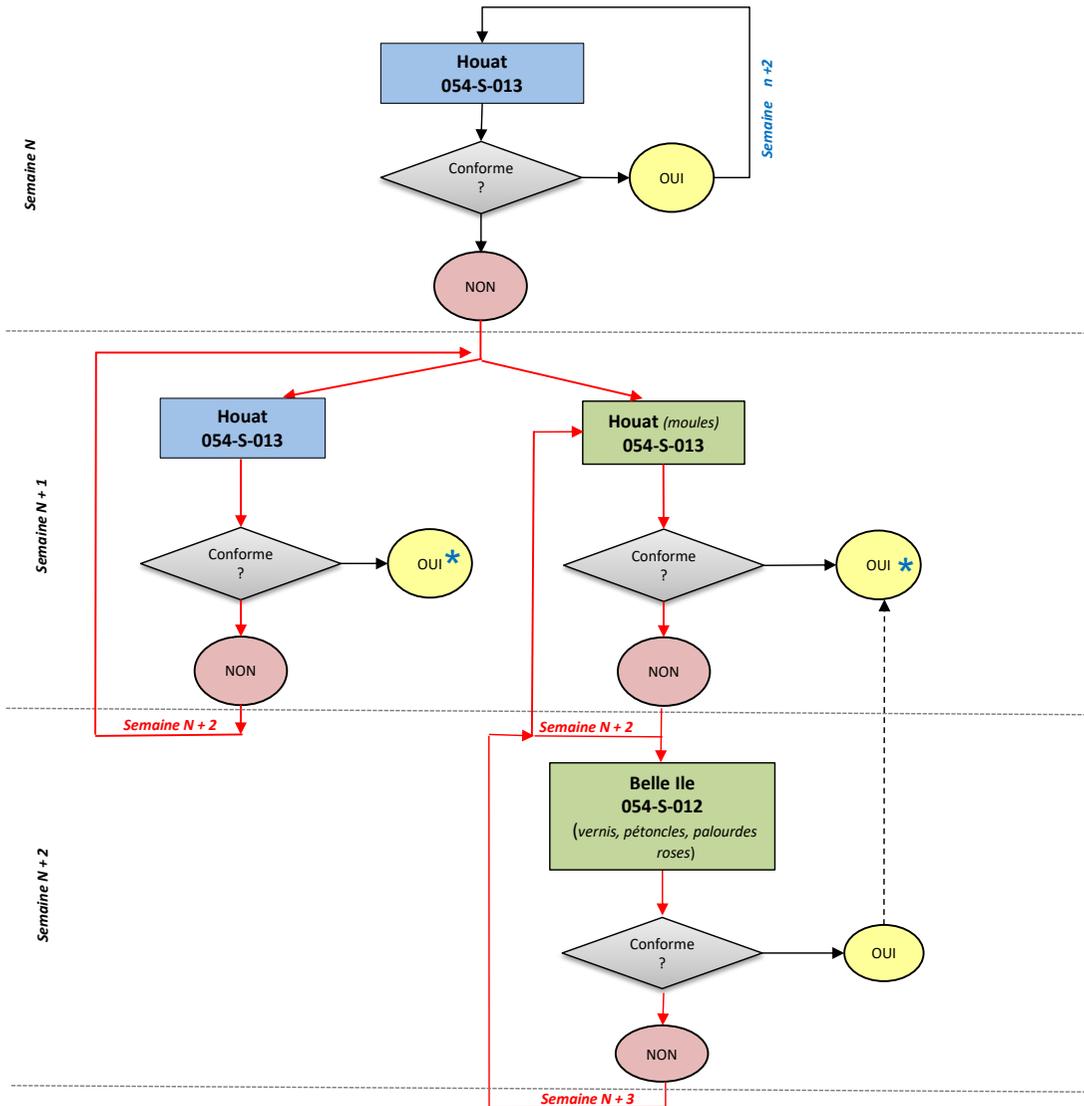
3.3. Suivi côtier – zones marines : 055, 056, 057 et 059 / Baie de Quiberon et Rias

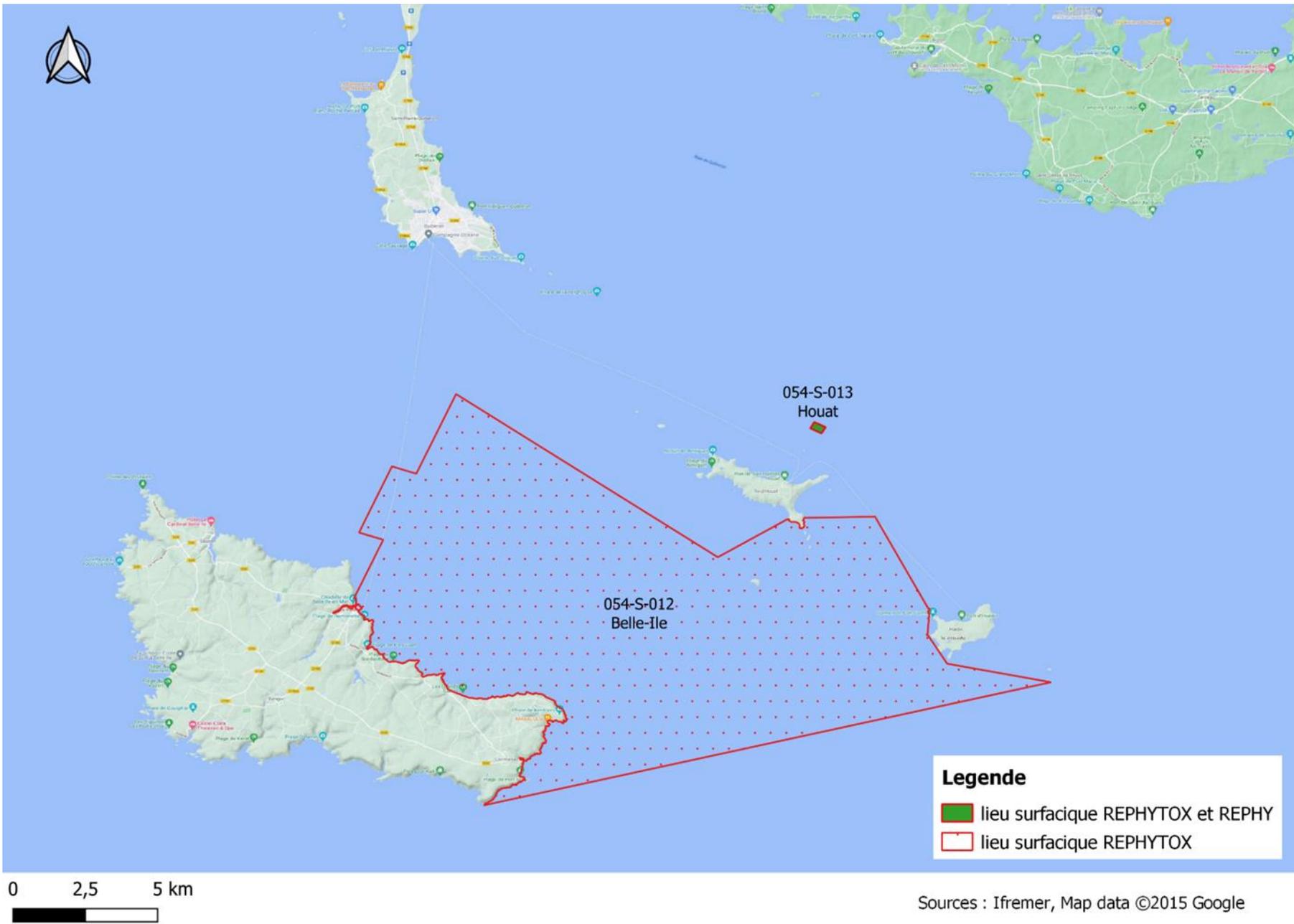




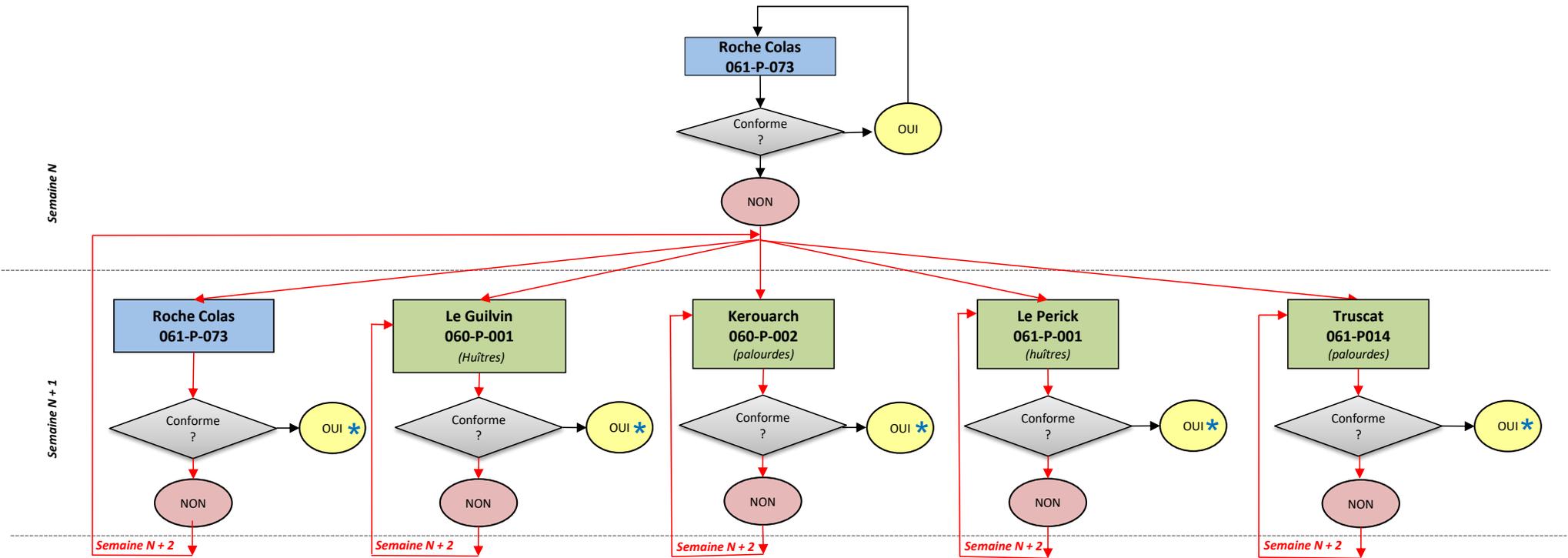
3.4. Suivi côtier – zone marine : 054 / Houat

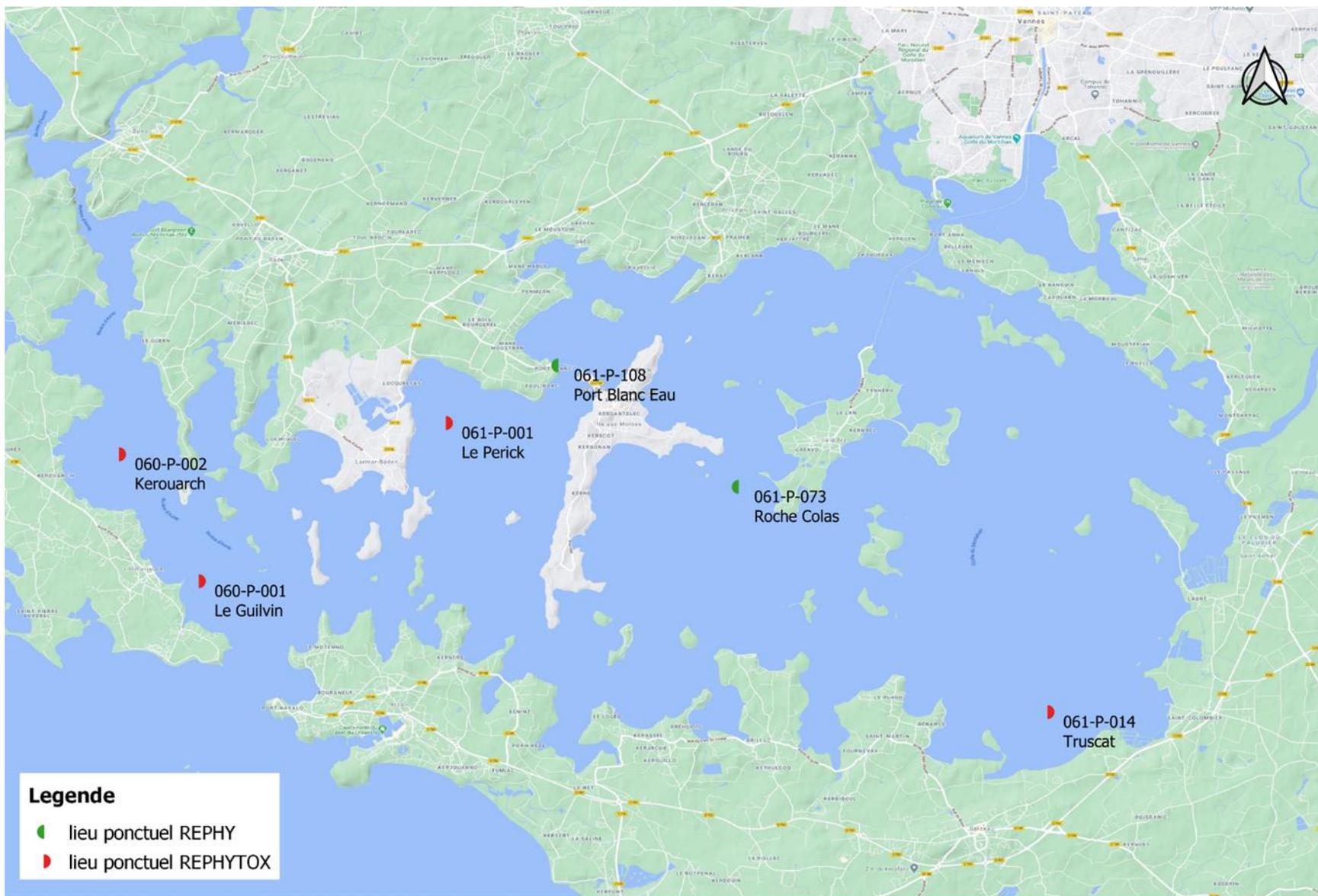
Ifremer doit être averti des dates d'exploitation de la zone afin qu'un échantillon d'eau soit analysé un mois avant l'ouverture de l'exploitation. Un prélèvement de moules doit également être effectué durant la quinzaine précédant la reprise de l'exploitation pour analyse des 3 toxines.





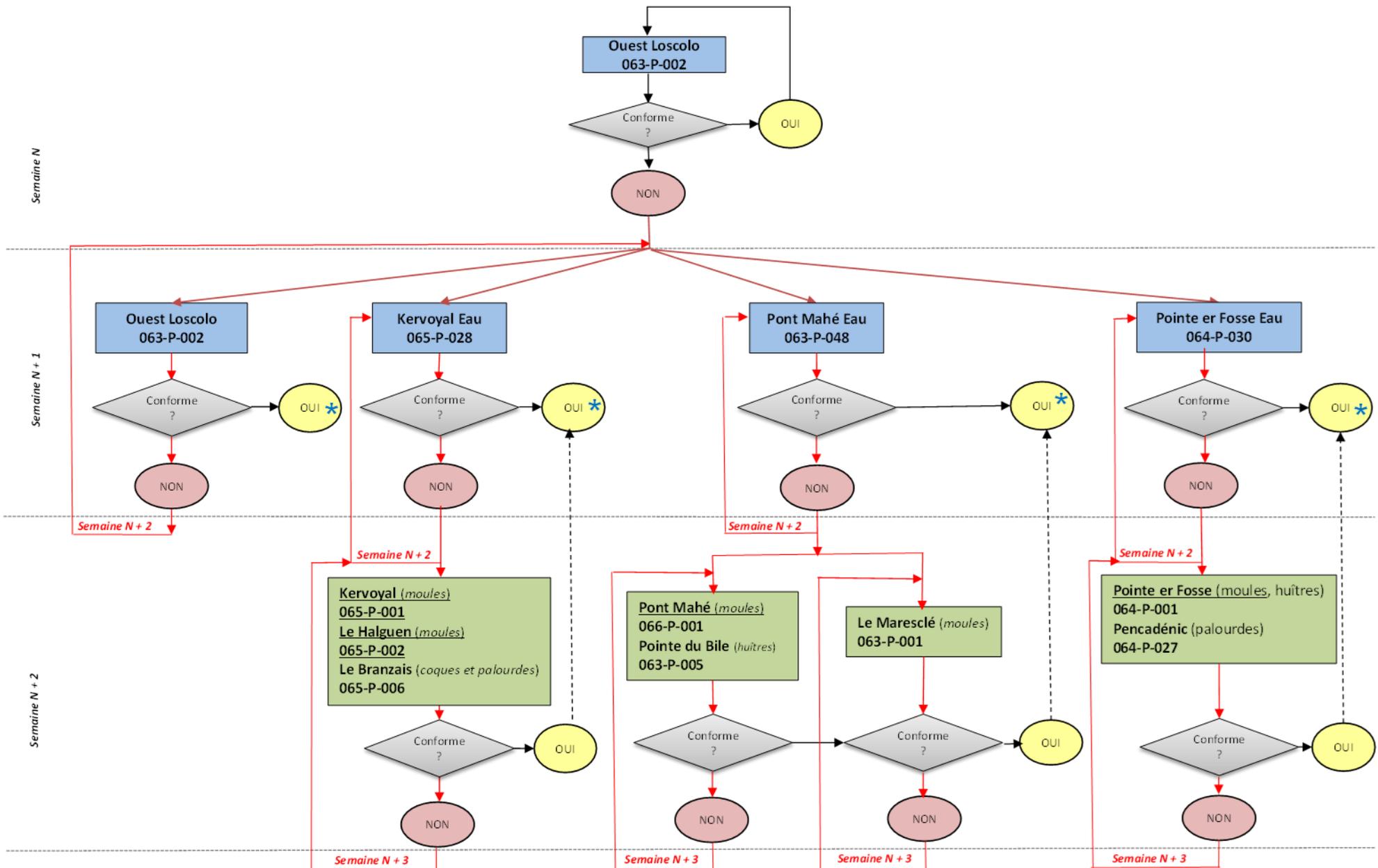
3.5. Suivi côtier – zones marines : 060 et 061 / Golfe du Morbihan et Rivière d'Auray

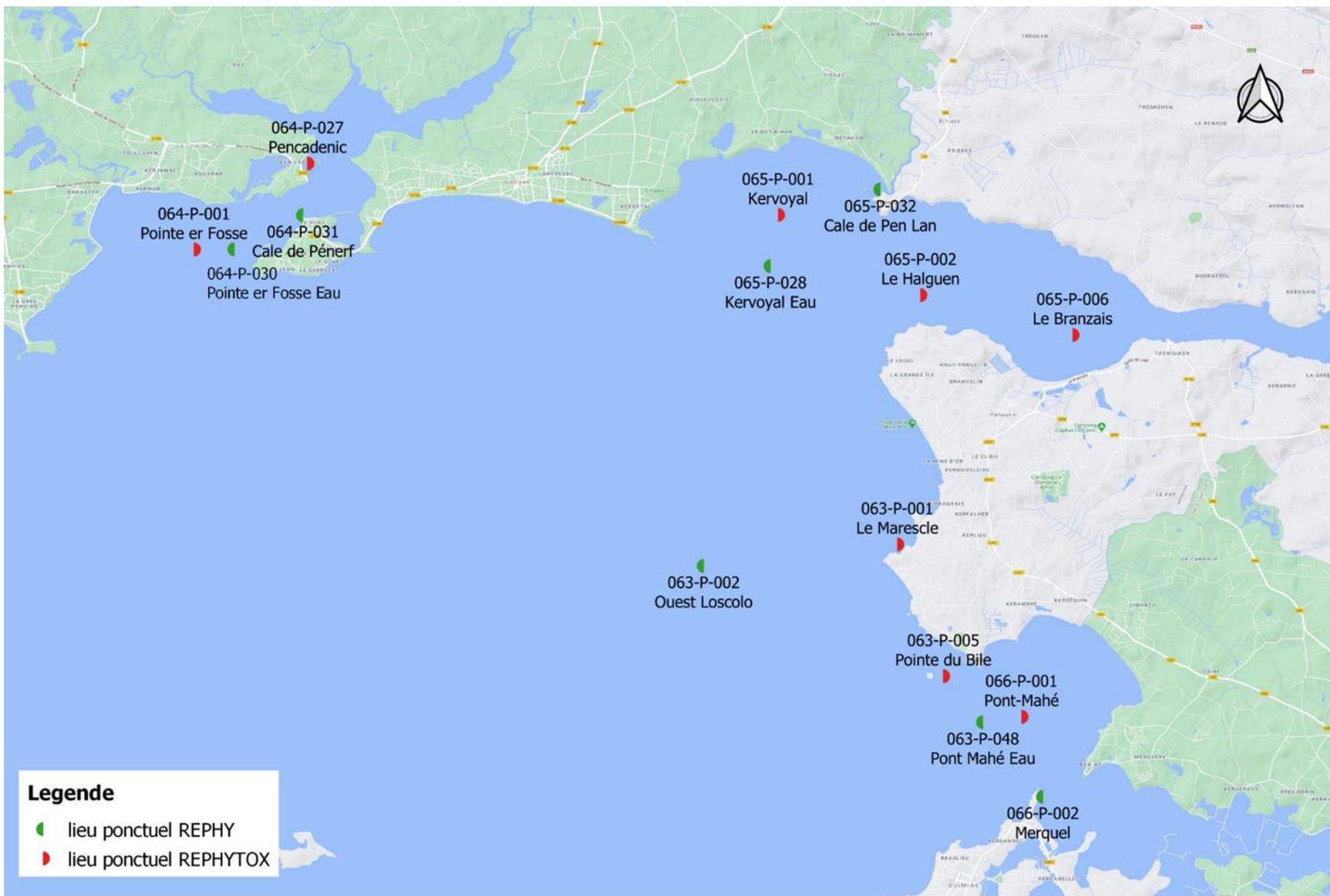




Sources : Ifremer, Map data ©2015 Google

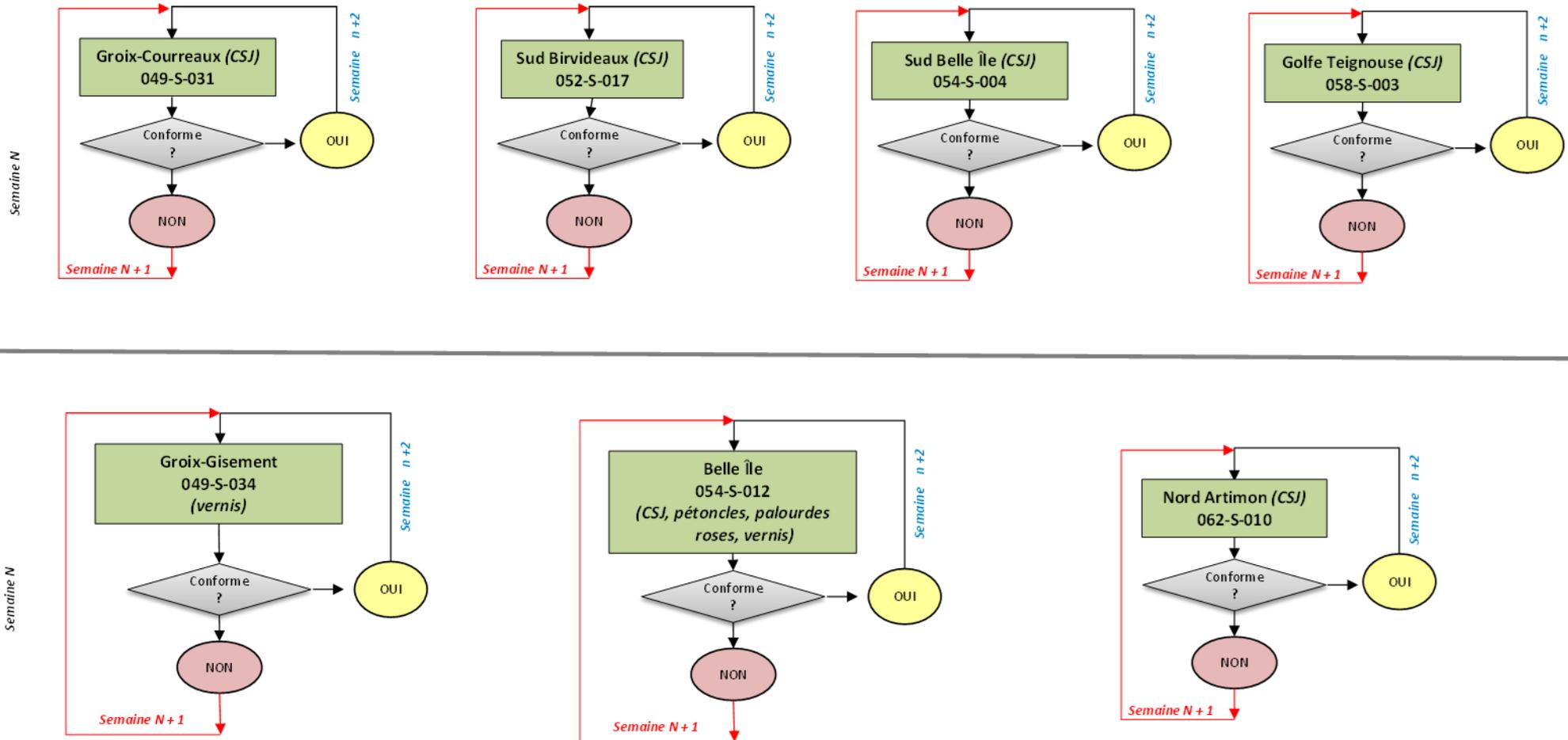
3.6. Suivi côtier – zones marines : 063, 064, 065 et 066 / Baie de Vilaine et Rivière de Pénerf

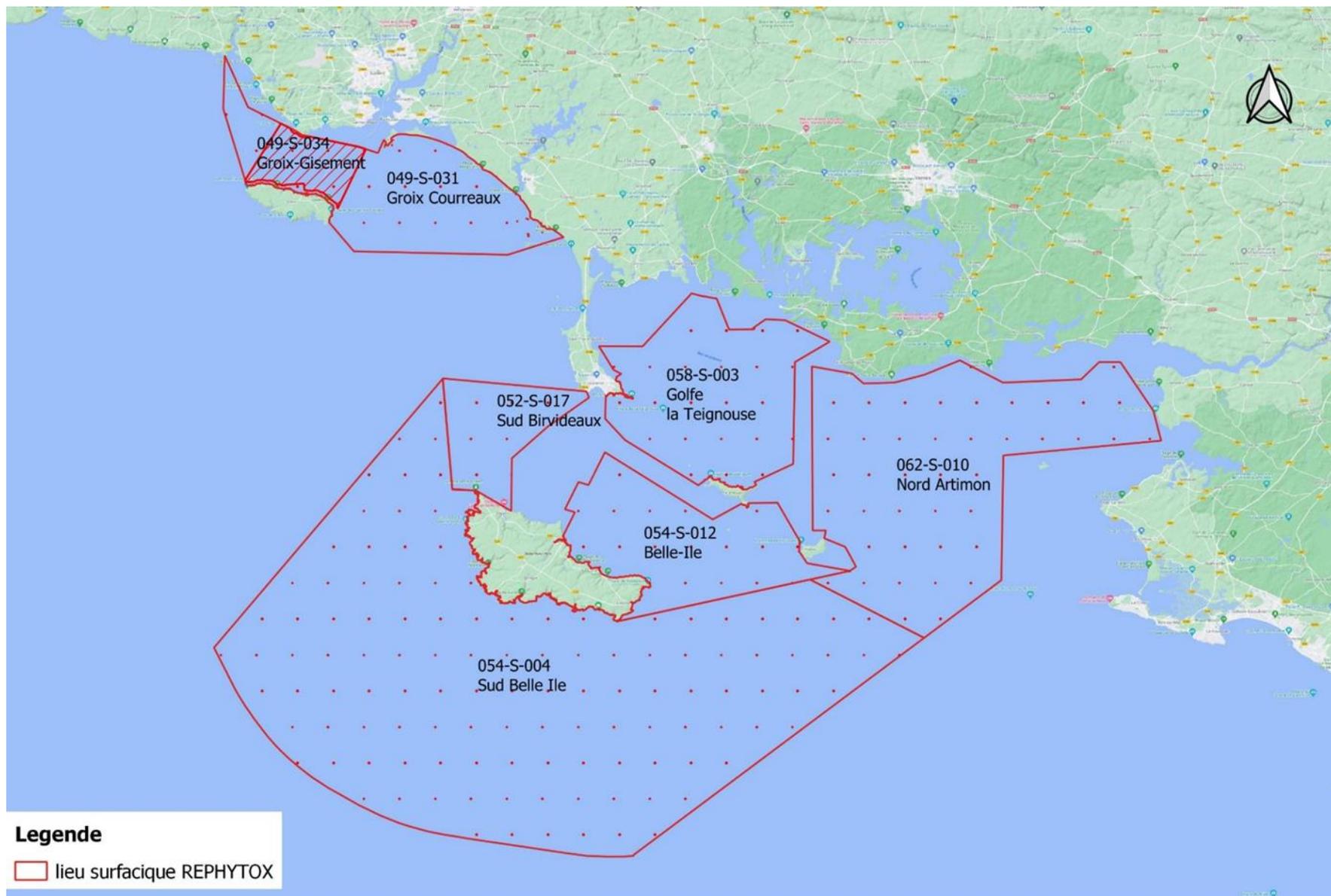




Sources : Ifremer, Map data ©2015 Google

3.7. Suivi Large – zones marines : 049, 052, 054, 058 et 062





Legende
 [Red outline] lieu surfacique REPHYTOX

0 10 20 km

Sources : Ifremer, Map data ©2015 Google

4. Périodes à risque toxines lipophiles – Année 2025

Zone marine	Mnémo	Lieu	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
049 - Rade de Lorient - Groix	049-S-032	Groix Filières					■	■	■	■	■	■	■	
051 - Petite mer de Gâvres	051-P-001	Ile Kerner					■	■	■			■	■	
051 - Petite mer de Gâvres	051-S-025	Ban Gâvres estran					■	■						
052 - Baie d'Etel	052-S-012	Penthièvre					■	■	■	■	■	■		
053 - Rivière d'Etel	053-P-004	Le Pradic					■	■				■		
053 - Rivière d'Etel	053-P-006	Beg er Vil					■	■	■		■	■	■	
054 - Belle-Ile - Houat - Hoëdic	054-S-012	Belle-Ile						■						
054 - Belle-Ile - Houat - Hoëdic	054-S-013	Houat					■	■	■					
056 - Baie de Plouharnel	056-P-003	St Colomban										■		
056 - Baie de Plouharnel	056-P-011	Kerivor 2					■					■	■	
057 - Rivière de Crac'h	057-P-005	Les Presses					■					■	■	
059 - Saint-Philibert - Le Breneuguy	059-P-003	Karrec-Rouz					■							
063 - Baie de Vilaine - côte	063-P-001	Le Marescle					■	■	■		■			
064 - Rivière de Penerf	064-P-001	Pointe er Fosse						■	■			■		
065 - Estuaire de la Vilaine	065-P-001	Kervoyal						■	■		■			
065 - Estuaire de la Vilaine	065-P-002	Le Halguen						■	■		■			
065 - Estuaire de la Vilaine	065-P-006	Le Branzais						■						
066 - Pen Bé	066-P-001	Pont-Mahé						■	■		■			



Période à risque



Période à risque mais pas d'exploitation